

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 9 juillet 2018

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	13
Nombre de présents	9

Date de convocation :
3 juillet 2018

L'an deux mille dix huit
et le 9 juillet 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
16 juillet 2018

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Lionel PERRET – Sandrine RAMES –
Edgard PAYRASTRE – Lionel AZEMAR - Maryline JAMIN- Christèle JACKIEWICZ-
Vincent ROUILLET-Jean-François PATTE

Excusés : Christelle MARTINEZ MINATI- Nathalie FRIQUART- Charlène GRABIE-
Florence SIORAT-David VALETTE

Procurations : Christelle MARTINEZ MINATI a donné procurat ion à Lionel
PERRET- Nathalie FRIQUART a donné procurat ion à Edgard PAYRASTRE –
Charlène GRABIE a donné procurat ion à Laurence KLEIN-Florence SIORAT a donné
procurat ion à Sandrine RAMES.

Monsieur Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS :

N° 2018-29- OBJET : Décision modificative numéro 1 Budget Primitif 2018

Madame le Maire informe le Conseil que 2 mandats sont en cours de paiement sur le budget photovoltaïque : le paiement du raccordement à la société ENEDIS ainsi que le financement de la tranchée effectuée par Monsieur GATTI.

Le contrat de revente d'énergie à EDF n'ayant pas encore été signé et la subvention de l'Etat n'ayant pas encore été perçue, le budget photovoltaïque ne dispose actuellement d'aucune recette pour financer ses premiers mandats.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation exceptionnelle d'effectuer un virement du budget communal vers le budget photovoltaïque (compte 1687) pour un montant de 2 003.66 € afin de financer les dettes de ce dernier.

Madame le Maire s'engage à reverser cette somme sur le budget communal lorsque les fonds seront disponibles sur le budget photovoltaïque, au plus tard en 2019.

Suite aux nombreux dysfonctionnements du visiophone du groupe scolaire, madame le Maire propose d'investir dans un système filaire auprès de la société FDC31 SECURITE pour un montant de 1123 € TTC, ce qui nécessite un virement de crédits. Madame le Maire précise que la majeure partie de cet investissement sera pris en compte par la société Eiffage en charge du marché.

Les virements de crédits suivant sont proposés dans le but de permettre les opérations exposées ci-dessus :

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT Budget Communal		
D 2128 : autre agencement et aménagement de terrain (opération 218)	2 850 €	
D 21312 Bâtiments scolaires (opération 209)		800 €
TOTAL Chapitre 021 : Immobilisation corporelles	2 850 €	800 €
D 27638 : Autres établissements publics		2 050 €
TOTAL Chapitre 027 : Autres immobilisations financières		2 050 €
TOTAL	2 850 €	2 850 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

De voter à l'unanimité la décision modificative telle qu'elle a été présentée.

N° 2018-30- OBJET : Création d'un emploi occasionnel de cuisinier.

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle au Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de remplacer le cuisinier de l'école le 17 juillet 2018, suite à l'arrêt maladie de ce dernier.

Le recrutement de l'agent se fera de façon directe, ses fonctions seront les suivantes : préparation et service des repas à la cantine, préparation et gestion des commandes, réception des marchandises, nettoyage de la cuisine aux normes HACCP; pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Cet agent sera recruté au 9eme échelon du grade d'adjoint technique (indice brut 370).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de cet emploi occasionnel et sur le mode de recrutement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, à l'unanimité :

- Décide la création d'un emploi occasionnel tel que l'a défini Madame le Maire.
- Accepte les modalités du recrutement telles qu'elles ont été énoncées ci-dessus.
- Charge Madame le Maire du recrutement de l'agent.

II – Sujets soumis à discussion :

Commission urbanisme :

Monsieur PATTE et la commission urbanisme travaillent actuellement, dans le cadre de la révision du PLU, sur l'OAP Village (orientation d'aménagement programmé). La municipalité souhaite se positionner en maître d'ouvrage sur ce projet : d'une part afin de dessiner le nouveau cœur de village en adéquation avec le projet politique, d'autre part afin de dégager des financements pour réaliser des opérations communales tels que la mise en place de l'assainissement collectif sur le versant nord de Saint Pierre de Lages. Le projet politique en lien avec le PLU prévoit sur cette OAP village une résidence de service sénior, des maisons locatives privées et des parcelles libres pour la construction. La municipalité souhaiterait également soutenir l'implantation d'un commerce « tout service » le long de la RD1. Madame le Maire précise que la municipalité gardera la maîtrise d'ouvrage du projet. Lorsque le PLU sera finalisé, la mairie prévoit d'acquérir les terrains puis de lancer un Appel d'Offre pour sélectionner l'aménageur à qui sera confié le projet. Les personnes publiques associées seront consultées et une enquête publique sera réalisée, conformément à la procédure. Un conseil municipal sera programmé cet été pour valider le projet.

Madame le Maire informe le Conseil que les 3 maisons situées sur les parcelles ZK 23-46-54 sont dotées d'assainissement autonome. Les rejets d'eau pluviale et d'eau assainie étaient déversés dans un fossé situé entre les parcelles de Madame GIROTTO (ZK 72) et l'indivision DUFAUT (ZK 25). Le fossé, qui avait été comblé par l'agricultrice exploitante, a généré des zones d'eau stagnantes sur les parcelles. Ce fossé a été recreusé suite à la demande de Madame le Maire afin de rétablir l'évacuation des eaux.

Cependant la famille DUFAUT estime subir des nuisances dues aux écoulements. Malgré les nombreux échanges de la municipalité avec les protagonistes (mails, courriers, appels téléphoniques), aucune solution n'a pu être trouvée. Un médiateur a été saisi par la famille DUFAUT afin de trouver un terrain d'entente.

Madame le Maire précise que la SAFER mènera un arbitrage le 17 juillet 2018 sur les propriétés agricole de monsieur BERGES. 5 personnes ont prévu de se positionner pour acheter.

Prospective financière :

Madame le Maire présente une synthèse de l'étude de prospective financière, restituée par l'ATD le 9 juillet 2018 à 9H30. L'étude permet d'estimer l'état du budget jusqu'en 2022.

Plusieurs hypothèses ont été prises en compte pour l'étude prospective, notamment : une évolution à taux constants des taxes d'imposition, la prise en compte de la hausse régulière des dépenses de fonctionnement, la fin des aides liées aux contrats aidés, la baisse des dotations de la CAF, les futurs emprunts de la commune (700 000 € pour financer la salle des fêtes dont 400 000 € sur un emprunt à court terme, remboursé rapidement par des subventions).

Madame le Maire souligne le caractère aléatoire de certaines dotations, notamment concernant la « dotation de solidarité rurale cible », perçue par les 10 000 communes les plus « pauvres ». Saint Pierre de Lages étant très proche du seuil d'éligibilité de la DSR cible, il n'est pas certain que la commune puisse compter sur cette dotation chaque année. L'étude prospective révèle cependant que la commune devrait en bénéficier pour les années 2018 et 2019.

Malgré un manque de clarté sur l'avenir des dotations de l'Etat, la commune devrait se trouver dans une situation saine en 2022 avec une épargne nette (capacité d'autofinancement) en constante hausse.

Commission entretien des bâtiments et des espaces verts :

3 architectes seront sélectionnés d'ici la fin du mois de juillet dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes communale. L'audition des 3 candidats retenus aura lieu courant septembre 2018.

Madame Maryline JAMIN présente le programme "Batiment NoWatt en Occitanie" dans lequel nous pourrions inscrire notre projet de salle des fêtes totalement éligible aux diverses aides financières prévues pour faire du bâtiment public beaucoup plus performant que le conventionnel ; c'est à dire "Une opération de construction ou de rénovation qui limite son empreinte énergétique tout au long de son cycle de vie de l'extraction des ressources à la fin de vie du bâtiment et qui intègre des critères de confort pour les usagers".

Ce programme régional existe depuis un an et anticipe les exigences du futur en incitant les maîtres d'ouvrage, les architectes et les entreprises à aller plus loin en terme de démarche écologique performante en encourageant l'usage de matériaux bio sourcés de ressource locale (bois de pays, et paille de pays, terre locale), la conception bioclimatique, la suppression de la climatisation et l'attention particulière au confort d'été (anticipation des épisodes caniculaires) par une excellente isolation thermique. L'installation de matériel performant pour neutraliser les gaspillages d'eau et d'énergie. Il est aussi fortement recommandé d'inviter les usagers à participer au programme dans une concertation suivie et pourquoi pas du chantier participatif et un audit de satisfaction tout au long de l'usage des bâtiments.

Madame Le Maire est favorable à cette démarche qui s'inscrit en cohérence avec nos actions concrètes de cantine scolaire en circuit court, mise en place de panneaux photovoltaïque, révision du PLU... Cette demande sera précisée aux 3 cabinets d'architectes que nous avons pré-sélectionnés.

Les subventions de la part de la région se situent à 80% sur certaines dépenses en lien avec le projet. Le département est déjà sollicité sur le projet et devrait apporter une aide d'environ 40 % du coût total. La municipalité travaille sur différents dossiers d'appels d'offre afin d'obtenir le plus de subvention possible sur ce projet.

Commission aux affaires scolaires :

Monsieur Lionel PERRET rappelle les difficultés de collaboration entre la directrice de l'école, les élus, l'équipe du périscolaire et le cuisinier. Plusieurs familles ont également témoigné de leur mécontentement vis-à-vis des pratiques éducatives de la directrice.

Une réunion publique a été organisée lundi 25 juin en présence des élus et du directeur de l'ALAE et ALSH. Les parents ont été informés des risques qui pèsent sur le maintien du dispositif périscolaire et de la cantine tels qu'ils fonctionnent actuellement, dans le contexte que nous connaissons.

Madame Le Maire revient sur un témoignage d'une maman lors de la réunion publique : leur enfant est sujette à des crises d'épilepsie qui nécessitent une prise en charge immédiate lorsqu'elles surviennent. La maman regrette que le protocole médical n'ait pas été transmis par la directrice au directeur de l'équipe périscolaire.

Les délégués des parents d'élèves qui avaient initialement soutenu l'action revendicative de la mairie en direction de l'éducation nationale ont préféré, lors de la réunion publique, évoquer de simples problèmes de dialogue entre les partenaires. Une réunion de médiation pourrait être proposée à leur initiative. Contrairement à ce qui a été annoncé par l'Association des Parents d'Elèves, ni la municipalité, ni le directeur du périscolaire n'ont été contactés à ce sujet.

Les difficultés sont loin d'être réglées, un nouvel incident a ainsi été signalé vendredi 6 juillet. L'équipe enseignante est revenue de sa pause repas avec 15 minutes de retard sans prévenir l'équipe périscolaire. En l'absence des enseignants, l'équipe périscolaire a pris la responsabilité de la garde des enfants sur le temps scolaire. L'équipe périscolaire aurait apprécié d'être prévenue ou tout au moins se voir remerciée, ce qui n'a pas été le cas. La mairie n'a pas été prévenue par la directrice de ce retard. Mme Le Maire rappelle que l'institution scolaire assume la responsabilité des élèves qui lui sont confiés. Cette responsabilité est susceptible d'être engagée tant que l'élève doit être regardé

comme placé sous la garde de l'établissement. Toute difficulté dans l'organisation de l'équipe scolaire doit être immédiatement signalée par la directrice à la mairie afin qu'une procédure d'urgence soit mise en œuvre.

Cet incident a été signalé à l'inspection académique. Madame le Maire précise en outre au conseil que les comportements inappropriés de la directrice seront dorénavant systématiquement signalés à l'inspection académique.

Monsieur PERRET par ailleurs déplore de constater qu'il n'y a pas de continuité éducative à l'école du fait d'un cloisonnement volontaire de l'équipe enseignante. Ceci ne correspond pas à la vision du vivre ensemble que la mairie soutient à travers le financement de l'ALAE et la démarche volontariste de cantine locale avec mobilisation du cuisinier pour le centre de loisirs et les événements communaux (repas des anciens, fête de la soupe...). Les instances de Tutelle du PEDT (DDCS, Education nationale, CAF) placent cette continuité éducative au cœur du dispositif. Madame le Maire souligne que ce cloisonnement volontaire de l'équipe enseignante empêche toute possibilité de conciliation et contribue à une hausse des tensions entre l'équipe enseignante, le centre de loisirs et la municipalité.

Le renouvellement du PEDT n'a pu aboutir cette année à cause de l'absence de dialogue entre l'équipe scolaire, l'équipe périscolaire et les élus. Une démarche dérogatoire a été initiée par les élus, auprès des instances de Tutelle pour un prolongement exceptionnel du PEDT actuel (avec le thème fédérateur actuel « Madagascar ») pour l'année 2018/2019. Un nouveau PEDT sera élaboré pour les deux années suivantes.

Monsieur Lionel AZEMAR estime que les problèmes auraient dû être réglés par les délégués des parents d'élèves et que la programmation d'une réunion publique n'était pas opportune. Il s'inquiète sur les conséquences que cela peut avoir sur la carrière de la directrice. Mme Le Maire pense que l'intérêt des enfants prime et que la directrice risque de se voir proposer une mutation dans le secteur de sa circonscription. Son poste et sa rémunération ne seront pas remis en cause.

Monsieur Vincent ROUILLET s'interroge sur l'intérêt du maintien de l'ALAE et propose de revenir à un dispositif de garderie, ce qui résoudrait de son point de vue, le conflit et allégerait les dépenses municipales. L'enseignement doit primer à l'école. Il propose également, dans un souci d'apaisement, que de nouveaux interlocuteurs représentent la municipalité auprès des enseignants. Mme Le Maire ne retient pas cette proposition, estimant que la situation ne relève pas d'un simple problème de communication entre les enseignants et les élus de la commission scolaire.

Mme Sandrine RAMES regrette le climat actuel et l'absence de Mme Le Maire et M Perret à la fête de l'école, tout comme celle de la directrice. Elle pense que M Sauvestre apporte beaucoup aux enfants en particulier dans le savoir être, ce qui s'inscrit en complémentarité à l'enseignement scolaire. Mme Sandrine RAMES souhaite que qu'une relation de travail constructive puisse être trouvée entre tous les partenaires qui contribuent à l'éducation des enfants.

Terres du Lauragais :

Madame le Maire revient sur le transfert des compétences « petite enfance » et « enfance jeunesse » à la Communauté de Communes des Terres du Lauragais. Ce dossier sera présenté au conseil communautaire du 12 juillet.

Les crèches devraient être de compétence intercommunale tout comme la gestion des ALSH. La gestion de l'ALAE et des centres jeunes demeureront une compétence communale, exception faite du secteur ex Colaur Sud.

Léo Lagrange continuera sa prestation de service auprès de l'école communale. Le seul changement majeur viendra du fait que l'association sera directement rémunérée par la Communauté de Communes. La Municipalité payera ce service à l'intercommunalité par le biais de l'attribution de compensation.

Concernant le transfert de la compétence « sport », l'intérêt communautaire devra être déterminé dans le but de savoir quelles compétences seront transférées à la Communauté de Communes des Terres du Lauragais et quelles compétences resteront à la charge des communes.

Sujets divers :

Madame Sandrine RAMES évoque l'association « Voisins Vigilants » auprès du Conseil. Le principe de cette association est de créer un village solidaire, dans lequel les voisins pourront appeler un numéro afin de signaler tout comportement suspect au sein du village. Il sera possible de faire circuler les informations par SMS ou internet. Selon le ministère de l'intérieur, le protocole permettrait une baisse de 20 % à 40 % des cambriolages sur le territoire.

L'association se charge de mettre en place les éléments de communication (panneaux, flyers). Le coût de l'opération s'élèverait à 800 € par an (gratuit pour les administrés). La mise en place d'un tel système par la municipalité nécessitera l'accord des administrés.

Madame Christèle JACKIEWICZ précise que le forum des associations aura lieu le samedi 1^{er} septembre 2018 de 10H à 16H au gymnase du collège.

Madame RAMES informe le Conseil que la foulée de la Seillonne (anciennement Marche ou cours) aura lieu le samedi 22 septembre 2018. 2 ravitaillements sont prévus sur la commune de Saint Pierre de Lages.

La fête du village est programmée du 24 au 26 août.

La séance est levée le lundi 9 juillet 2018 à 23H35.

Le prochain Conseil aura lieu fin juillet 2018.

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2018-29- OBJET : Décision modificative numéro 1 Budget Primitif 2018

N° 2018-30- OBJET : Création d'un emploi occasionnel de cuisinier.

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	Absente procurat ion donnée à Jean-François PATTE
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	Absent
GRABIE Charlene	Conseillère Municipale	Absente procurat ion donnée à Laurence KLEIN
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	Absente procurat ion donnée à Sandrine RAMES
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	Absente procurat ion donnée à Edgard PAYRASTRE